

FICHE D'INSCRIPTION ENFANT-ADO

AU FIL DES CORDES



INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom.....

Prénom.....

Age.....

Localité

Téléphone.....E-mail.....@.....

INSTRUMENT CHOISI

VIOLON

ALTO

CHANT

PIANO

DUREE*

30mn

45mn

1h

1h30



***La durée de cours
est déterminée
en amont avec
le professeur en
fonction de l'âge
& des singularités**

MODES DE RÈGLEMENT

VIREMENT

CHÈQUE

ESPÈCES

Date,

Signature,

DROIT IMAGE

PUBLIC MINEUR

Je soussigné(e)

Demeurant à

Téléphone

Mail@.....

Autorise / n'autorise pas / (rayer la mention inutile)

Myrtille Lancelle - Au fil des cordes - dans le cadre des cours, ateliers, auditions et spectacles de fin d'année, à filmer et ou enregistrer mon fils / ma fille

NOM & PRENOM.....

Cette autorisation comprend le droit de reproduire, de représenter et de communiquer ce matériel au public, notamment via internet.

Ces dispositions sont portées à ma connaissance dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait à

le

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR

AU FIL DES CORDES

Les cours

Les cours se déroulent à mon domicile de septembre à juin, hors vacances scolaires. Les cours sont répartis selon le calendrier scolaire et dispensés de façon hebdomadaire. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Annulations et absences des élèves

Les cours sont uniquement rattrapés en cas de maladie, sortie scolaire pour les enfants, sous réserve de disponibilité du professeur et d'avoir prévenu.

Toute absence non-signalée, et/ou tout autre forme d'absence autre que celles mentionnées, ne sera ni remboursée, ni remplacée.

Absence professeur

En cas d'absence du professeur, les cours sont rattrapés.

Situation exceptionnelle

En cas d'impossibilité pour un parent d'amener son enfant ou de crise sanitaire qui impose une distanciation sociale, les cours sont dispensés en visio.

L'engagement

L'engagement est d'une année scolaire de septembre à juin.

Modalités de paiement

- En 10 chèques remis lors de l'inscription (perçus au début de chaque mois).
- Par virement mensuel avant le 5 de chaque mois.
- En espèces au début de chaque premier cours du mois.

Date : _____ **Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »**

